

## AFIN DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ

### RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada vous recommande vivement, lorsque vous planifiez un voyage, d'obtenir des conseils médicaux éclairés avant votre départ. Adressez-vous à une clinique de médecine des voyages ou à votre médecin au moins **six semaines avant votre départ** afin d'obtenir une évaluation de santé. Votre médecin évaluera vos besoins pour déterminer quels vaccins et quels traitements préventifs sont nécessaires, et quelles précautions vous pouvez prendre en voyage pour éviter d'être malade. N'oubliez pas que certains vaccins et certains médicaments préventifs peuvent prendre un mois ou deux avant de faire effet.

### VACCINS, MÉDICAMENTS PRÉVENTIFS ET MESURES DE PROTECTION

Pendant un voyage à l'étranger, vous pourriez être exposé à des maladies infectieuses peu courantes au Canada. Selon votre état de santé, vos antécédents de vaccination et votre itinéraire, un professionnel de la santé pourra évaluer les risques auxquels vous serez exposé, vous indiquer si vous avez besoin de vaccins spéciaux et de médicaments préventifs (p. ex. : contre le paludisme) et vous renseigner sur les mesures de protection que vous devriez prendre. Vérifiez si vous êtes à jour pour ce qui est des vaccins courants (tétanos, diphtérie, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole). Par ailleurs, pour entrer dans certains pays, il est possible que les voyageurs soient tenus de présenter un certificat prouvant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune.

Si vous voyagez avec un bébé ou de jeunes enfants, vous devrez peut-être les faire vacciner selon un programme

accélééré ou un programme spécial. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada, à [www.santevoyage.gc.ca](http://www.santevoyage.gc.ca).

### SIDA

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

### MÉDICAMENTS

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui

vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

**N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.**

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

